



COMITE SYNDICAL COMPTE RENDU SUCCINCT DE LA SEANCE DU 23 juin 2022 A 9 HEURES 00

Affichage le 30/06/2022

Le vingt-trois juin deux mille-vingt-deux à 9 h 00, le comité syndical du SYNDICAT MIXTE DES MOBILITES DE L'AIRE GRENOBLOISE (SMMAG) s'est réuni dans l'hémicycle Claude LORIUS, Immeuble Le Forum, 3 rue Malakoff à Grenoble sur la convocation en date du dix-sept juin deux mille-vingt-deux sous la présidence de Sylvain LAVAL et sous la présidence de Bruno CATTIN de la n°4 à la n°6.

Nombre de délégués syndicaux en exercice au jour de la séance : **28**

Nombre de votants, présents et représentés : **27** de la n°1 à la n°3, **26** de la n°4 à la n°6 puis **27** de la n°7 à la n°15

Présents

Délégués de GRENOBLE-ALPES METROPOLE

Titulaires :

Pierre BEJJAJI, Margot BELAIR, Brahim CHERAA, Florent CHOLAT, Dominique ESCARON, Simon FARLEY, Christophe FERRARI, Sylvain LAVAL, Laëtitia RABIH, Bertrand SPINDLER pouvoir à Christophe FERRARI de la n°1 à la n°3, Laurent THOVISTE, Jean-Paul TROVERO

Délégués de la Communauté de Communes du GRESIVAUDAN

Titulaires :

Coralie BOURDELAIN, Christelle MEGRET

Délégués de la Communauté d'Agglomération du PAYS VOIRONNAIS

Titulaires :

Bruno CATTIN, Luc REMOND

Délégués du DEPARTEMENT DE L'ISERE

Titulaires :

Anne GERIN, Joëlle HOURS, Christophe SUSZYLO

Absents ayant donné pouvoir sur toute la séance

Délégués de Grenoble-Alpes Métropole

Alan CONFESSON pouvoir à Florent CHOLAT, Sylvain DULOUTRE pouvoir à Simon FARLEY, Jean-Marc GAUTHIER pouvoir à Simon FARLEY, Yann MONGABURU pouvoir à Margot BELAIR,

Délégués de la Communauté de Communes du GRESIVAUDAN

Henri BAILE pouvoir à Coralie BOURDELAIN, François BERNIGAUD pouvoir à Coralie BOURDELAIN

Délégués de la Communauté d'Agglomération du PAYS VOIRONNAIS

Anthony MOREAU pouvoir à Bruno CATTIN

Délégués du DEPARTEMENT DE L'ISERE

Sandrine MARTIN-GRAND pouvoir à Anne GERIN

Absents Excusés

Délégués de GRENOBLE-ALPES METROPOLE

Titulaire :

Sylvain LAVAL de la n°4 à la n°6

Délégués de la Communauté d'Agglomération du PAYS VOIRONNAIS

Titulaires :

Nadine REUX

OUVERTURE DE LA SEANCE

- Désignation d'un secrétaire de séance : **Coralie BOURDELAIN**
- Approbation du compte rendu de la séance du 19 mai 2022 : **Compte rendu adopté**
- Approbation du rapport 2022-05 du Président sur les décisions prises par délégation du Comité syndical : **Rapport adopté**

PROJETS

SOU MIS A DELIBERATION
DU COMITE SYNDICAL

Finances

Rapporteur : Bruno CATTIN

- Délibération n°1 Compétences obligatoires - Budget principal - Approbation du compte de gestion 2021

2DL220089

Intervention de Bruno CATTIN

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical du SMMAG :

- Déclare que le compte de gestion dressé par le comptable public pour l'exercice 2021 du budget principal, visé et certifié par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

27 voix pour :

Grenoble-Alpes Métropole : 16 voix pour

Communauté de communes Le Grésivaudan : 4 voix pour

Communauté d'agglomération du Pays Voironnais : 3 voix pour

Département de l'Isère : 4 voix pour

Conclusions adoptées à l'unanimité.

- Délibération n°2 Mobilités urbaines - Budget annexe Mobilités urbaines - Approbation du compte de gestion 2021

2DL220090

Intervention de Bruno CATTIN

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical du SMMAG :

- Déclare que le compte de gestion dressé par le comptable public pour l'exercice 2021 du budget annexe Mobilités urbaines, visé et certifié par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

20 voix pour :

Grenoble-Alpes Métropole : 16 voix

Communauté de communes Le Grésivaudan : 4 voix

Conclusions adoptées à l'unanimité.

- Délibération n°3 Mobilités partagées, actives et intermodalité - Budget annexe Mobilités partagées - Approbation du compte de gestion 2021

2DL220091

Intervention de Bruno CATTIN

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical du SMMAG :

- Déclare que le compte de gestion dressé par le comptable public pour l'exercice 2021 du budget annexe Mobilités partagées, visé et certifié par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

27 Voix pour

Grenoble-Alpes Métropole : 10 voix pour

Communauté de communes Le Grésivaudan : 4 voix pour

Communauté d'agglomération du Pays Voironnais : 3 voix pour

Département de l'Isère : 10 voix pour

Conclusions adoptées à l'unanimité.

- **Délibération n°4 Compétences obligatoires - Budget Principal - Approbation du compte administratif 2021**

2DL220086

Interventions de Bruno CATTIN, Luc REMOND ; Laetitia RABIH, Brahim CHERAA, Coralie BOURDELAIN

Après que le président se soit retiré et délégué la présidence du comité au Vice-Président Bruno CATTIN,

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical du SMMAG :

- Approuve le compte administratif de l'exercice 2021 du budget principal du Syndicat mixte des mobilités de l'aire grenobloise (SMMAG)

26 voix pour :

Grenoble-Alpes Métropole : 15 voix pour

Communauté de communes Le Grésivaudan : 4 voix pour

Communauté d'agglomération du Pays Voironnais : 3 voix pour

Département de l'Isère : 4 voix pour

Conclusions adoptées à l'unanimité.

- **Délibération n°5 Mobilités partagées, actives et intermodalité - Budget annexe Mobilités partagées - Approbation du compte administratif 2021**

2DL220088

Interventions de Bruno CATTIN, Luc REMOND ; Laetitia RABIH, Brahim CHERAA, Coralie BOURDELAIN

Après que le président se soit retiré et délégué la présidence du comité au Vice-Président Bruno CATTIN et ;

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical du SMMAG :

- Approuve le compte administratif de l'exercice 2021 du budget Mobilités partagées du Syndicat mixte des mobilités de l'aire grenobloise (SMMAG)

26,375 voix pour :

Grenoble-Alpes Métropole : 9,375 voix pour

Communauté de communes Le Grésivaudan : 4 voix pour

Communauté d'agglomération du Pays Voironnais : 3 voix pour

Département de l'Isère : 10 voix pour

Conclusions adoptées à l'unanimité.

- **Délibération n°6 Mobilités urbaines - Budget annexe Mobilités urbaines - Approbation du compte administratif 2021**

2DL220087

Interventions de Bruno CATTIN, Luc REMOND ; Laetitia RABIH, Brahim CHERAA, Coralie BOURDELAIN

Après que le président se soit retiré et délégué la présidence du comité au Vice-Président Bruno CATTIN et ;

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical du SMMAG :

- Approuve le compte administratif de l'exercice 2021 du budget Mobilités urbaines du Syndicat mixte des mobilités de l'aire grenobloise (SMMAG)

18 voix pour :

Grenoble-Alpes Métropole : 14 voix pour, abstention (Dominique ESCARON)

Communauté de communes Le Grésivaudan : 4 voix pour

Conclusions adoptées à l'unanimité des suffrages exprimés.

- **Délibération n°7 Compétences obligatoires - Budget principal – Affectation définitive des résultats de l'exercice 2021**

2DL220092

Interventions de Bruno CATTIN, Luc REMOND

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical du SMMAG :

- Décide d'affecter, sur le budget principal du SMMAG, l'excédent de fonctionnement comme suit :

- Affectation de 2 305 297,87 € à la couverture du besoin de financement de la section d'investissement (1068 RI),

- Report de 70 715,01 € en résultat de fonctionnement (002 RF)

27 voix pour :

Grenoble-Alpes Métropole : 16 voix pour

Communauté de communes Le Grésivaudan : 4 voix pour

Communauté d'agglomération du Pays Voironnais : 3 voix pour

Département de l'Isère : 4 voix pour

Conclusions adoptées à l'unanimité.

- **Délibération n°8 Mobilités partagées, actives et intermodalité - Budget annexe Mobilités partagées – Affectation définitive des résultats de l'exercice 2021**

2DL220094

Intervention de Bruno CATTIN

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical du SMMAG :

- Décide d'affecter, sur le budget annexe Mobilités partagées du SMMAG, la totalité de l'excédent de fonctionnement comme suit :

- Affectation de 1 494 790,60 € à la couverture du besoin de financement de la section d'investissement (1068 RI)

27 Voix pour

Grenoble-Alpes Métropole : 10 voix pour

Communauté de communes Le Grésivaudan : 4 voix pour

Communauté d'agglomération du Pays Voironnais : 3 voix pour

Département de l'Isère : 10 voix pour

Conclusions adoptées à l'unanimité.

- **Délibération n°9 Mobilités urbaines - Budget annexe Mobilités urbaines – Affectation définitive des résultats de l'exercice 2021**

2DL220093

Intervention de Bruno CATTIN

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical du SMMAG :

- Décide d'affecter, sur le budget annexe Mobilités urbaines du SMMAG, l'excédent de fonctionnement comme suit :

- Affectation de 5 880 136,49 € à la couverture du besoin de financement de la section d'investissement (1068 RI),
- Report de 20 183 131,34 € en résultat de fonctionnement (002 RF)

20 voix pour :

Grenoble-Alpes Métropole : 16 voix pour

Communauté de communes Le Grésivaudan : 4 voix pour

Conclusions adoptées à l'unanimité.

- **Note d'information** - Compétences obligatoires - Conditions et bilans des émissions de titres négociables à court terme traitées sur les mois de mars à mai 2022

2NI220011

Intervention de Bruno CATTIN

Politique de déplacements

Rapporteur : Laurent THOVISTE

- **Délibération n°10 Mobilités urbaines - Accords-cadres à bon de commande pour la mission de maîtrise d'œuvre liée aux travaux d'aménagement des espaces publics : autorisation donnée au Président de signer les accords-cadres**

2DL220073

Intervention de Laurent THOVISTE

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical du SMMAG :

- autorise le Président à signer les accords-cadres avec les entreprises ou groupements d'entreprises suivants :

- Lot 01 – Secteur Nord-Ouest : société ALP'ETUDES, pour un montant maximum annuel de 200 000 euros HT
- Lot 02 – Secteur Nord-Est : groupement ARTELIA / L'ATELIER DES CAIRNS / ALLIMANT-PAYSAGES, pour un montant maximum annuel de 200 000 euros HT
- Lot 03 – Secteur Sud : groupement MTM INFRA / ERANTHIS, pour un montant maximum annuel de 200 000 euros HT
- Lot 04 – Secteur Grand Sud : société SEGIC INGENIERIE, pour un montant maximum annuel de 200 000 euros HT
- Lot 05 – Grenoble : groupement INGEROP / FOLIA URBANISME PAYSAGES / CERYX TRAFIC SYSTEM, pour un montant maximum annuel de 600 000 euros HT

- autorise le Président à signer tout document (dont actes d'exécution) relatif à ces accords-cadres.

20 voix pour :

Grenoble-Alpes Métropole : 16 voix pour

Communauté de communes Le Grésivaudan : 4 voix pour

Conclusions adoptées à l'unanimité

Rapporteur : Brahim CHERAA

- **Délibération n°11 Mobilités urbaines - Programme de renouvellement : acquisition d'une flotte de 24 autobus articulés GNV**

2DL220074

Intervention de Brahim CHERAA

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical du SMMAG :

- Approuve le programme et l'enveloppe financière prévisionnelle relatifs à l'acquisition de 24 autobus articulés gaz, dans le cadre du renouvellement des derniers véhicules diesel du SMMAG ; représentant une enveloppe globale de 11 250 000 €HT ;
- Approuve l'opportunité de confier le portage de l'opération à la SPL MTAG dans le cadre d'un mandat.

20 voix pour :

Grenoble-Alpes Métropole : 16 voix pour

Communauté de communes Le Grésivaudan : 4 voix pour

Conclusions adoptées à l'unanimité.

Délégation de service public

Rapporteur : Brahim CHERAA

- **Délibération n°12 Mobilités urbaines - Exploitation du réseau de transport urbain de l'agglomération grenobloise - Rapport du délégataire de l'année 2021**

2DL220082

Interventions de Brahim CHERAA, Jean-Paul TROVERO

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical du SMMAG :

- Prend acte du rapport sur l'activité de l'année 2021, de la SPL M TAG, délégataire en charge de l'exploitation du réseau de transport public urbain de voyageurs de l'agglomération grenobloise

Il est pris acte du rapport du délégataire pour l'année 2021

Rapporteur : Brahim CHERAA

- **Délibération n°13 Mobilités urbaines - Exploitation du réseau de transport urbain de l'agglomération grenobloise - Rapport annuel 2021 des représentants du SMMAG à la SPL MTAG**

2DL220085

Interventions de Brahim CHERAA, LAURENT THOVISTE

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical du SMMAG :

- Prend acte de la présentation du rapport annuel des représentants du SMMAG à la SEMITAG transformée en société publique locale (SPL MTAG) le 1er octobre 2021 pour l'exercice 2021.

Il est pris acte du rapport annuel 2021 des représentants du SMMAG à la SPL MTAG

Multimobilités

Rapporteur : Coralie BOURDELAIN

- **Délibération n°14 Mobilités urbaines - Adaptation d'offre Tougo - modification des lignes Nav Pro B, G2, G3, G Lac et 407 avec la fermeture du pont de Brignoud**

2DL220076

Intervention de Coralie BOURDELAIN

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical du SMMAG :

- décide d'entériner les modifications d'offre TouGo mises en place en urgence depuis le 5 avril et le 16 mai suite à l'incendie du pont de Brignoud ;
- décide d'adapter la desserte estivale du réseau Tougo du 7 juillet au 29 août avec la création d'une nouvelle ligne Interrives et des modifications associées pour mieux répondre aux besoins de déplacements avec la fermeture du pont de Brignoud ;
- décide de prendre en compte par avenant à la DSP TouGo l'impact financier de ces mesures évaluées à 10 314€ pour la période du 5 avril au 6 juillet 2022 et 2 239€ pour la période du 7 juillet au 29 août 2022

20 voix pour :

Grenoble-Alpes Métropole : 16 voix pour

Communauté de communes Le Grésivaudan : 4 voix pour

Conclusions adoptées à l'unanimité.

Rapporteur : Sylvain LAVAL

Présentation de la note d'information par Arnaud SAILLET (Observation et Prospective des déplacements)

- **Note d'information** - Mobilités urbaines - Les 5 minutes de l'observatoire des mobilités de l'aire grenobloise

2NI220012

Interventions de Dominique ESCARON, Luc REMOND, Laurent THOVISTE, Laetitia RABIH

Fin de séance à 10h34
